ouvriers de toutes les corporations, dans la défense de leurs intérêts futurs, déclarent qu'ils s'opposeront à l'implantation dans notre région du système de briseurs de grève, par la constitution, s'il est nécessaire, d'une ligue d'antibriseurs de grève, donnent mandat à leurs délégués à la Bourse du Travail de décider au besoin une grève générale de protestation dans toutes les corporations de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et les environs ; les délégués des syndicats précités, rappellent également aux travailleurs, que tant que durera la grève des tramways, leur devoir est de ne pas se servir de ce moyen de locomotion sous aucun prétexte, car ils aideraient, par cela même, les compagnies à briser la grève. »

A TOURCOING

Situation stationnaire

La situation est à peu près stationnaire. Le nombre des grévistes s'augmente des quelques unités qui manquaient pour que le mouvement soit complet.

Les ouvriers des Transports, dont un certain nombre avait repris le travail, se sont réunis dimanche soir, à 7 heures, chez Théo Deshêtre, place des Halles. Ils y ont décidé la grève, qui était effective et complète hier matin.

Hier soir, à 7 heures, les membres des commissions administratives et des sous-commissions du Textile se sont réunis d'urgence aux Bourses du Travail de Roubaix et de Tourcoing.

Deux grands meetings auront lieu aujourd'hui

Ce matin, à 9 heures, un grand meeting aura lieu à la Maison du Peuple de Tourcoing, où deux orateurs syndicalistes prendront la parole.

A Roubaix, Place du Fontenoy, en plein air, par des délégués de la C. G. T. en tournée, même meeting, à 10 heures 30.

Dans les Tramways

Par suite de la grève des employés, les tramways continuent à ne pas fonctionner. Grâce au concours des contrôleurs et de quelques jeunes gens, qui se font gloire de devenir « briseurs de grève », quelques voitures ont ou cependant être mises en marche, d'ailleurs très irrégulièrement.

Hors de la grève générale

Les ouvriers des Huileries d'Odessa, rue d'Alger, en grève depuis le 22 avril, dont la corporation n'est pas intéressée par le mouvement actuel, ont pu reprendre le travail hier.

A DUNKERQUE

Calme absolu

Dunkerque, 17 mai. — Il pourrait paraître étrange que dans une ville qui comporte un port maritime important et où toute une population ouvrière est en grève, rien ne soit à signaler.

Il en est cependant ainsi. Conformément aux ordres cégétistes, les syndicats désignés maintiennent fermement l'état de grève dans la plus sage des attitudes. A l'encontre de ce qui se voit en pareil mouvement populaire, l'animation de la ville est de beaucoup diminuée.

Des réunions, strictement fermées, ont lieu chaque jour à la Bourse du Travail. A leur issue, chaque syndicat regagne paisiblement son logis. Aucun meeting en plein air, aucun cortège ne sont organisés et rien ne décèle que tout travail est arrêté au port et dans les ateliers.

C'est la correction et la discipline absolue.

Le seul fait à noter, c'est l'ouverture faite ce matin des soupes communistes.

A VALENCIENNES

Le communiqué officiel

Comme nous l'avions prévu, le mouvement de grève s'est accentué dans la journée de lundi. Si le gouvernement et les administrations pensaient que la journée de dimanche apporterait une tendance à la reprise du travail, ils en ont été pour leurs frais. Les travailleurs ont, au contraire, puisé de nouvelles forces, et les renseignements qui nous parviennent de tous côtés sont des plus significatifs.

VIEUX-CONDE nous annonce un chômage général des métallurgistes, du bâtiment et des mineurs. DENAIN nous annonce un enthousiasme pour la grève à outrance. A ANZIN, RAISMES, TRITH, MAING, LE POIRIER, MARLY, centres industriels très importants, le chômage est complet.

A BLANC-MISSERON, un millier de travailleurs belges n'ont pas repris le travail. Dans cette commune, c'est un arrêt de 3.500 travailleurs.

Partout le travail est complètement suspendu. 50.000 ouvriers ont abandonné le travail dans la région.

LE COMITE DE GREVE.

Arrestation de Lelong, des Cheminots

Nous lisons dans le « Petit Parisien » de ce matin que notre camarade Paul Lelong, des Cheminots du Nord, a été arrêté à Paris, sur un mandat délivré par le *Parquet de Valenciennes*. Notre camarade est inculpé de « complot contre la sûreté de l'Etat » et « d'entraves à la liberté du travail » !!!...

Nous qui avons entendu Lelong dans les deux conférences qu'il a faites pendant son séjour de *quelques heures* à Valenciennes, nous demandons en quoi il a pu « comploter contre la sûreté de l'Etat » et comment il a « entravé » la liberté du travail ?

Paul Lelong est d'ailleurs un orateur très modéré ; il est venu à Valenciennes pour renseigner les cheminots de cette région sur le bel entrain que manifestaient à Paris leurs camarades du réseau Nord. Son rôle s'est borné à cela, et sans aucune violence de parole.

Nous posons cette question au Parquet de Valenciennes :

— « N'est-ce pas sûr un ordre gouvernemental que vous avez délivré ce mandat d'amener ? Ou alors, dites-nous sur quels ragots de police. »

Pauvre justice !

Nous protestons hautement contre cette nouvelle arrestation. Les camarades cheminots saisiront-ils, cette fois, à quoi aboutit leur défaillance ? Ce sont les meilleurs d'entre vous qui sont frappés, ceux que vous avez placés à la tête de vos organisations et A QUI VOUS AVEZ DONNE LE MANDAT DE GREVE GENERALE.

LE COMITE DE GREVE.

Toujours les procédés d'intimidation

Certains camarades des Transports ont reçu sous pli recommandé, le petit poulet suivant :

Valenciennes, le 15 mai 1920.

A Monsieur.

. . . . . .

Comme suite à la communication qui vous a été faite, je vous informe que si mardi 18 mai, à 7 heures du matin, vous n'avez pas repris votre travail, vous aurez rompu votre contrat et que vous vous trouverez de ce fait définitivement licencié.

Le chef du bureau des transports,
commandant P. O. le P.R.D. 2,
Signé : COLLIER (sic).

Vous allez un peu fort, monsieur Collier. D'abord, quand on fait preuve d'un dévouement aussi complet que celui que vous étalez envers l'administration, on a au moins le courage de signer effectivement les lettres qu'on envoi aux ouvriers en grève. Vous êtes pourtant payé, non seulement pour vous promener dans votre six cylindres, votre éternelle pipe d'écume aux dents, mais encore pour donner des signatures. N'est-ce pas là tout votre rôle ?

Et puis, voudriez-vous nous dire qu'elle communication vous avez faite aux grévistes, et quand, et sous quelle forme vous l'avez faite ?...

Le piège est vraiment trop grossier. D'autant plus que votre petit poulet, vous l'avez envoyé à une partie seulement du personnel et que même vous avez donné des ordres pour ne pas envoyer de lettres à certaine d'entre nous.

Camarades, vous ne vous laisserez pas prendre à ce piège. Vous ne reprendrez le travail que le jour prochain de la victoire et sur l'ordre de la C. G. T.

Faites à la lettre de M. Collier, le sort qu'elle mérite, et, à l'injure qu'elle vous fait, ne répondez que par le mépris.

Le Comité de grève.

Aux Travailleurs de l'Arrondissement de Valenciennes

Aujourd'hui s'achève, pour la plupart des corporations, la première semaine de grève.

Il est bon de marquer les résultats obtenus dans l'arrondissement, grâce à l'exacte compréhension de leur devoir de classe par les prolétaires. Dans toutes les localités, des milliers de travailleurs ont quitté l'usine, le chantier, le tissage, le bureau. Ils ont manifesté leur enthousiasme dans une centaine de réunions qui furent tenues pendant cette grande semaine.

Dans les localités les plus importantes de l'arrondissement, à Valenciennes, Anzin, Bruay, Fresnes, Vieux-Condé, Denain, Rœux, Escaudain, Abscon, Lourches, Raismes, Onnaing, Marly, Crespin, Aulnoy, Maing, Trith-Le-Poirier, Prouvy, Thiant, Famars, Saint-Amand, Hergnies, c'est la totalité de la métallurgie et des mines, 80 pour cent du bâtiment, qui sont en grève. Seuls les cheminots bouchent un grand nombre. Rendons hommage à la petite phalange glorieuse d'entre eux qui sont dans la bataille du travail. Malgré la défection du réseau du Nord, nous aurons la victoire.

Le million et demi de grévistes du pays, les cinquante mille de l'arrondissement rouge tiennent le coup dans cette lutte de titans.

C'est la première fois dans ce pays que les travailleurs se sont dressés unanimes pour la défense des intérêts généraux de la collectivité et ils sont bien décidés de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire totale, qui ne se fera plus attendre.

Haut les cœurs, camarades ! Vous souffrez pour la grande cause prolétarienne.

Votre défaite signifierait l'abdication d'un effort de trente-cinq années : ce serait l'esclavage de toute la classe ouvrière pour longtemps.

Votre victoire, au contraire, sera le gage d'une rénovation économique, un coup sérieux porté à tous les mercantis de ce pays qui le pressurent.

Soyez tous unis et disciplinés, camarades ! La C. G. T. vous demande de tenir encore quelques jours, quoi qu'en dise l' « Echo ».

Debout, damnés de la terre, tenez bon !

Le Comité de grève.

A LENS

Malgré un imposant « service d'ordre » les manifestations ouvrières furent calmes et dignes

On se serait cru revenu hier matin, à Lens, aux plus beaux jours des grandes grèves des mineurs.

Des pelotons de dragons, sabre au côté, mousquetons en bandoulière, précédés de gendarmes armés jusqu'aux dents, parcouraient la ville.

Des mesures extraordinaires étaient prises pour « assurer l'ordre » que cependant personne ne semblait décider à vouloir troubler. Une ambulance automobile était en réserve place du Cantin. On nous assure qu'un aumônier avec les saintes huiles et plusieurs cercueils étaient également en réserve. Nous n'avons pu vérifier le fait, mais cela montre qu'on était prêt, archiprêt.

LES REUNIONS

Dans une réunion tenue le dimanche soir, les ouvriers avaient voté l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers de toutes les organisations réunis sous la présidence du camarade PRUVOST, ayant comme assesseurs, Mayeux Villard ; secrétaire, Ville. Après avoir entendu les bonnes paroles des camarades Chopin, Carrau, Caron, Mayeux, Vilard, remercient ceux-ci de leur dévouement à la cause du prolétariat, exploité par une bande de capitalistes avides et rapaces, qui refusent d'entraîner la discussion sur la nationalisation des services publics qui sûrement apporterait une diminution du coût de la vie.

Flétrissent le Gouvernement pour ses représailles contre tous les militants et la C. G. T. elle-même ;

Protestent contre ces arrestations et la dissolution de la Centrale des organisations ouvrières.

S'engagent à assister à la manifestation de demain, à 9 heures.

Ils adressent leurs condoléances les plus sincères à la famille Triquet Claude, assassiné lâchement par un traître de la classe ouvrière et dont le nom sera flétri par le prolétariat tout entier.

Se séparent aux cris de : Vive l'union des travailleurs ! Vive la grève et la Confédération !

***

Hier matin, à 9 heures la salle du Cinéma regorgeait de travailleurs qui avaient répondu à l'appel des militants.

Présidée par BASLY, celui-ci, dans un discours très applaudi, rappela les origines de la grève et dépeint d'une façon magistrale le caractère du mouvement qui, dirigé par la C. G. T., vise la nationalisation des grands services publics.

Il met en garde les camarades, contre les provocations gouvernementales qui cherchent manifestement des conflits violents et engage les manifestants à ne pas se départir de leur calme. C'est le meilleur moyen de démontrer la force et la légitimité de leurs revendications.

Après un discours de CHOPIN, l'ordre du jour suivant fut adopté à l'unanimité :

« Les ouvriers du bâtiment, mineurs et similaires de Lens, réunis au nombre de deux mille, sous la présidence du citoyen BASLY qui fut acclamé président à l'unanimité.

Après les belles paroles des citoyens BASLY, CARON et CHOPIN, déclarent qu'ils poursuivront la lutte à outrance malgré les racolages faits par les patrons pour essayer de faire reprendre le travail, avant que le gouvernement se prononce pour la classe ouvrière, lui seul responsable du mouvement actuel ;

Décident de lutter jusqu'au bout contre ce gouvernement rapace et capitaliste et d'obéir à la C. G. T. qui est la grande organisation de la classe ouvrière, se séparent ensuite aux cris de Vive la grève ! Vive la C. G. T. !

LA MANIFESTATION

A l'issue de la conférence un cortège précédé du drapeau rouge de la section entouré des militants des organisations ouvrières, se forma et se déroula par les rues de la Ville, en chantant l'Internationale et au cri de Vive la grève !

A LIGNY-LEZ-AIRE

Encore un militant arrêté

Hier après-midi, la nouvelle a été portée à la connaissance du bureau central du Syndicat, que le camarade Dehosse, président de la Fédération Syndicale de Ligny-les-Aires, avait été mis, dimanche à 1 heure, en état d'arrestation. Il a été déféré au Parquet de Béthune.

Chez les Mineurs

Situation stationnaire dans le Bassin du Nord

La situation est toujours stationnaire. Les mineurs attendent avec calme les ordres de la C. G. T.

Des soupes populaires vont incessamment fonctionner à Sin-le-Noble.

Nulle part il n'y a d'incidents à signaler.

Il est à noter que bien que l'on s'efforce de présenter le mouvement actuel comme partiel, les chiffres officiels indiquent qu'il y a à la fosse Dejardin 152 chômeurs sur 159 ouvriers, à Notre-Dame 158 sur 160, à Traisnel 125 sur 135, étant bien entendu que les quelques ouvriers qui descendent au fond sont des porions ou des manœuvres.

Dans le Bassin d'Anzin

Chômage général

Lundi matin, le chômage était général dans les concessions du bassin d'Anzin.

Aucun incident à signaler.

Arrérages d'Allocation militaire

INTERVENTION du CITOYEN RAOUL EVRARD

Un décret de M. le ministre de l'Intérieur en date du 16 mai et paru au « Journal officiel », numéro du 12, a amené notre camarade Raoul EVRARD, député, à adresser à M. le préfet du Pas-de-Calais, la lettre ci-dessous, dont on verra aisément toute l'importance.

Béthune, le 15 mai 1920.

Monsieur le Préfet.

Par décret en date du 11 mai, M. le ministre de l'Intérieur a pris la décision ci-après :

« Un délai supplémentaire et définitif de deux mois, courant du jour de la publication des présentes dispositions au « Journal officiel », est ouvert pour l'introduction des demandes de rappel d'allocation militaire au profit des familles originaires des départements libérés demeurées sur les territoires envahis ou à l'étranger pendant la durée de la guerre et jusqu'à la cessation des hostilités ».

Ainsi donc, en vertu de ce décret, les ayants-droit à des arrérages d'allocation militaire qui n'en ont point fait la demande ou dont la demande a été refusée parce que venue trop tard, vont pouvoir revendiquer les sommes qui leur sont dues.

Mais comment seront-ils informés des droits que leur confère le décret ?

A la date du 31 mars, rien que pour l'arrondissement de Béthune, 2.000 dossiers restaient à établir. Les ayants-droit dont le dossier a été établi ont touché une avance. Ils savent donc que leur demande est bien parvenue entre les mains de votre administration. Quant aux autres, — ceux dont le dossier n'est pas établi et qui, de ce fait, n'ont encore touché aucune avance — ils ignorent si leur demande vous est jamais parvenue. Personne n'a, en effet, été informé de l'arrivée à la préfecture de sa demande d'arrérages. Et il y a tout lieu de croire qu'il est des demandes qui n'ont jamais passé le seuil des mairies où elles ont été établies.

Comment dès lors faire connaître aux intéressés si leur demande est ou n'est pas parvenue à la préfecture et s'ils doivent ou ne doivent pas la refaire ?

A mon humble avis un seul moyen s'offre pour parer à tous les inconvénients qui peuvent surgir : **afficher le décret dans toutes les mairies et le faire suivre de la liste des demandeurs de la localité dont la demande est retenue, mais qui n'ont encore touché aucune avance.**

Je vous serais très obligé, Monsieur le préfet, de vouloir bien me faire connaître ce que vous pensez de cette suggestion et, dans cette attente, je vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Raoul EVRARD.
Député du Pas-de-Calais.

Un crime sur la route

UN MARCHAND DE VINS ASSASSINE PAR UN CYCLISTE EN PANNE

Nancy, 17 mai. — Un drame rapide s'est déroulé près du village de Manoncourt en Ternois.

Un marchand de vins en gros, M. Louis Léon 48 ans, de Saint-Nicolas, honorablement connu dans toute la région visitait sa clientèle quand il rencontra sur la route un cycliste dont le pneu était crevé.

M. Louis accepta de tirer d'embarras le promeneur, qui prit place dans sa voiture.

Le négociant commit l'imprudence de montrer son portefeuille qui contenait la recette de la journée.

Son compagnon déchargea alors sur lui, à bout portant, 2 coups de revolver.

Son crime commis il prit la fuite après avoir dépouillé sa victime.

M. Louis est mort peu de temps après à l'hôpital Saint-Nicolas.

La gendarmerie a opéré des battues, qui ont abouti à l'arrestation du meurtrier, Claude Lamineur, 34 ans.

Celui-ci avait des aveux complets.

Les élections sénatoriales partielles à Bruxelles et Anvers

Bruxelles, 17 mai. — Aux élections générales du 16 novembre dernier, le parti socialiste présenta dans divers arrondissements des candidats sénateurs non éligibles.

Ces candidats furent invalidés.

Les élections partielles ont eu lieu hier à Bruxelles et Anvers pour remplacer ces candidats.

Les cléricaux et libéraux catholiques bruxellois ont consacré ainsi une véritable escroquerie politique devant laquelle le parti ouvrier a protesté en refusant, à Bruxelles, de participer à l'élection, et a engagé les électeurs à déposer des bulletins blancs.

Voici les résultats de ces élections à Bruxelles :

Catholiques.	83.423
Libéraux.	60.176
Classes moyennes.	23.428
Blancs et nuls.	82.429

Aux dernières élections, le parti socialiste avait obtenu 75.000 suffrages et les cléricaux 70.000, plus 20.000 voix de catholiques indépendants.

A noter qu'à cette élection les deux fractions catholiques étaient réunies, de sorte que les socialistes bruxellois ont bout lieu d'être satisfaits du résultat de l'élection.

A Anvers, les socialistes, qui avaient obtenu aux dernières élections 37.000 voix, en ont obtenu dimanche dernier 28.500, soit une augmentation de 1.500 voix. Comme nos amis d'Anvers luttaient, ils ont donc un siège.

Le dernier amour de Mata-Hari

Il y a des coïncidences tragiques et le hasard sait accommoder des situations dramatiques mieux que M. Henry Bernstein. Quelques heures après que les chasseurs du 26e eurent fusillé à Vincennes une femme qui servit les Allemands pendant la guerre, les libraires parisiens exposaient le roman si poignant dans lequel Charles-Henry Hirsch raconte, en la transportant à peine, l'histoire atroce de Mata-Hari, a danseuse si belle qui fut, elle aussi, fusillée à Vincennes, parce qu'elle était une espionne au service de l'Allemagne. Et ce même jour, dans le « Mercure de France », M. Camille Pitollet évoquait le tragique destinée de la danseuse-espionne, en nous découvrant un coin d'idylle dans ce sombre drame, en nous présentant un homme qui aima follement Mata-Hari, et ne se console ni de l'avoir aimée, ni de l'avoir perdue.

Le désespoir a jeté cet homme dans un couvent. Il vit maintenant parmi les moines, sous les cloîtres de Miraflores, que Théophile Gautier décrit avec enthousiasme en quelques lignes colorées de son truculent « Voyage en Espagne ». Cette trappe de Miraflores est à une demi-lieue de Burgos, au sommet d'une colline. Où l'on peut apercevoir San Pédro de Cardena « où se trouve la tombe du Cid et de dona Chimène, sa femme ».

C'est là qu'attend la mort celui qui fut, en l'ivresse d'une jeunesse triomphante, le dernier amant de Mata-Hari, celui qui conserve dans un reliquaire de cristal, sous son froc noir de moine ibérique, les fleurs que la danseuse aux pieds nus porta à sa bouche, un matin d'octobre 1917, à Vincennes, une seconde avant de s'écrouler sous les balles, leurs fleurs d'amandier qui furent teintes du sang de l'espionne au corps de déesse, aux charmes de démon, qui mourut fleurie et parfumée.

Quel est cet homme ? Mata-Hari quand elle méduisait les hommes de Madrid, comme ceux de Paris, par ses grâces étranges de félin pervers, par l'équivoque séduction de son corps d'androgyne, par le mystère de ses origines et le secret de son art, racontait volontiers qu'elle avait un beau fiancé qui l'aimait éperdument.

C'est ce Pierre M... qui s'est enterré vivant chez les Trappistes de Miraflores...

Pierre M..., s'il avait été ensorcelé par la danseuse tragique, avait lui-même séduit tout Paris par son galbe appollinaire et ses élégances de dandy.

Il était « l'idole des miss londoniennes quand il caracolait, au Derby, sur son pur-sang » ; il conquit aussi brillamment les jeunes filles du meilleur monde de Genève qui s'empressaient aux séances de natation qu'il organisait pour elles dans la piscine de son hôtel privé. Puis le dandy apparut sous les aspects du « héros». « Il promena dans les salons et les boudoirs parisiens la séduction d'un uniforme gris-cendre où brillait, joyau menu de purs diamants, l'insigne de la Légion d'honneur, cependant que sur son front la zébrure d'un pansement masquait l'horrible trajectoire d'une balionnette boche. »

Et M. Pitollet, discret jusqu'à la cruauté, n'ajoute que ce dernier trait à la silhouette qu'il trace de cet inconsolable amant de la danseuse au corps peint et aux blanches fourrures : « Que si vous n'avez point encore identifié Pierre M..., adressez-vous à la mascuine duchesse de Polignac, laquelle, un jour, déclara que, si elle était née homme, c'est à la manière de Pierre M... qu'elle eût voulu porter le frac. »

Mata-Hari, qui avait tenté de gagner la Hollande, centre de l'espionnage militaire allemand, fut refoulée sur l'Espagne par les croisières britanniques. En novembre ou décembre 1916, elle rentra en France. Le 13 février 1917, la danseuse était arrêtée. Huit mois après, avec un sourire d'ange ou d'enfant sur ses lèvres peintes, mais on ne sait quel mystérieux éclat dans ses yeux allongés par le khôl, une branche d'amandier en fleurs sur les bras, l'ensorcelante danseuse s'offrait aux balles des soldats de Vincennes...

Est-ce que, depuis ce jour tragique, Pierre M... a senti, sous la figure tragique du désespoir, se réveiller en lui la foi religieuse de sa jeunesse passée chez les Jésuites de Deusto ?

Le beau jeune homme, naguère si brûlant, dévoré de la joie de vivre, s'est arraché au monde : il s'est enterré, comme en un cimetière, parmi les lugubres trappistes de Miraflores, près de Bugos, sur la colline d'où l'on aperçoit le tombeau du Cid et de Chimène, dont il envie le sort. Et parfois, sous les tristes cloîtres blanchis à la chaux, devant quelque Descente de Croix ingénue et sauvage, il s'arrête d'égrener son grossier rosaire d'os et de bois pour enfouir le reliquaire de cristal qu'il cache sous son lourd scapulaire, et il ramènera d'une larme les fleurs d'amandier sur lesquelles le sang a séché.

Georges CLAIRET.

LILLE

Communiqué du Comité de grève

Mercredi 19 mai 1920, à 10 heures du matin, grande réunion syndicale pour tous les ouvriers en grève, avec le concours de Roger Salengro, conseiller général ; Boudere, de l'Alimentation.

Des déclarations importantes pouvant être faites, tous les grévistes se feront un devoir d'y assister.

La Commission.

JOURNEE DU 17 MAI

Les plombiers-zingueurs, réunis au nombre de 400 environ, après avoir entendu leurs militants ont, à l'unanimité, adopté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers plombiers-zingueurs, réunis ce jour à la Bourse du Travail, après avoir été mis au courant de la situation actuelle et de son ampleur, décident de continuer la lutte jusqu'à complète satisfaction des revendications préconisées par la C. G. T., ne reprendront le travail que si les patrons prennent la décision de renvoyer les renégats, ne pouvant plus travailler avec des jaunes ; se séparent aux cris de : vive la C. G. T. ! vive la nationalisation !

Le Comité.

Les camarades de l'ameublement, réunis en assemblée générale le 17 mai, constatant que le mouvement en cours peut seul donner des résultats satisfaisants pour faire baisser le coût de la vie, acclament la nationalisation des grands services publics et votent la grève à l'unanimité.

Le Comité.

Les secrétaires des organisations de Lille réunis à la Bourse du Travail, après avoir examiné la situation, se sont mis à la disposition des organisations en grève pour les aider dans le lutte.

Le Comité.

Communiqué du 18 Mai

Réunion des cheminots. Pointage des cartes pour Lille, salle Vauban, à Hellemmes, chez Marteau à Fives.

Carrosserie. — A 10 heures, rue du Molinel, 19, réunion. Pointage des cartes comme à l'ordinaire.

Ameublement. — A 9 heures, « Ville de Bruxelles ».

Métallurgie. — Pointage des cartes comme à l'ordinaire, pour Lezennes, à la Mairie, de 8 h. à 10 h. Réunion : Halle aux Sivres, à 5 heures.

Tramways et Transports. — Pointage aux endroits ordinaires.

Le Comité.

Une lettre à M. G. Gratigne

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur G. Gratigne,

J'ai lu la plainte qu'une de vos lectrices, embarassée de ses tessons de bouteilles et de sa vaisselle cassée, vous avait envoyée.

Je vous en supplie, Monsieur G. Gratigne, n'allez pas conseiller à cette pauvre femme de mettre tout cela dans sa poubelle, puisqu'il paraît que M. Colin n'est pas payé pour vous débarrasser de ces choses-là.

Vous savez que la municipalité Ch. Delesalle — Djeu ait son âme — a dû payer un million à M. Colin pour lui avoir fait balayer quelques rues supplémentaires.

Pensez, M. G. Gratigne, à ce qu'il faudrait maintenant payer à M. Colin — avec la vie chère — si jamais nos ménagères s'avisaient de lui faire transporter des choses qui n'ont pas été prévues dans son contrat.

J'en frémis, Monsieur G. Gratigne. Aussi je fais appel à vos sentiments de bon fiftois pour épargner aux finances de la ville, ce nouveau désastre.

Croyez, etc...

DUREDUIT.

Les procédés de M. Vautour

Certains propriétaires ont décidément tous les vices !...

Leur arrive-t-il d'avoir une maison ou un appartement à louer, immédiatement, ils font insérer une annonce, ayant bien soin, de n'afficher que des prétentions relativement modestes.

Il arrive alors que quantité de sans logis ou de mal logés, se précipitent chez eux, en quatrième vitesse, afin de les informer du grand honneur qu'ils auraient de devenir leur locataire.

Et c'est ici que commence la comédie.

— Je regrette beaucoup, répond le propriétaire interpellé, à son visiteur navré, mais j'ai reçu des offres de toutes parts et je ne sais vraiment à qui donner la préférence ! Revenez me voir demain, ajoute-t-il d'un air engageant, j'aurai peut-être pris une décision... Qui sait !

On devine ce qui s'ensuit.

Chaque amateur y va, en catimini, de sa surenchère et il advient ainsi qu'un petit appartement de rien du tout, autrefois loué 80 francs, atteint le prix de 150 ou 200 francs par mois, quand ce n'est pas plus...

Les loueurs de garnis possèdent, eux aussi, leur procédé. Tout simplement, ils se refusent à louer à la semaine ou au mois, exigeant de leurs locataires une rétribution quotidienne, plus rémunératrice..., avec moins de dangers.

Mais sapristi..., il y a cependant assez de lanternes pour pendre tous ces gens-là !

PEDIBUS.

Pour la défense des Locataires

DIX SECTIONS GROUPANT PLUS DE 100 COMMUNES ET 10.000 ADHERENTS ONT JETE DIMANCHE LES BASES DE LA FEDERATION DU NORD.

C'est une sérieuse étape franchie : le Congrès de dimanche à l'Union de Lille marque une date et fixe une orientation nouvelle dans la campagne entreprise par « l'Union Confédérale » pour la défense des intérêts des locataires dans la région du Nord.

Les deux vaillants militants, MULLER et THALAMAS, qui, depuis une semaine, ont parcouru notre département pour grouper les organisations de locataires ont eu enfin avant leur départ la satisfaction de voir leurs efforts couronnés de succès.

LE MEETING

Le matin à 10 heures, sous les auspices de la section lilloise, un meeting a eu lieu dans la salle des fêtes de l'Union de Lille.

Un millier de personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs. L'assemblée désigne comme président Letellier, qui donne immédiatement la parole au docteur Verhaeghe.

Verhaeghe expose, avec la compétence qu'on lui sait, la situation de la Ville au point de vue de l'hygiène.

Les chiffres que donne l'orateur sont impressionnants. Avant la guerre il y avait à Lille 217.000 habitants pour 34.000 habitations.

2.100 ont été détruites, 800 sont inhabitables. Le reste des logements s'est donc surpeuplé et c'est là tout le problème.

Au surplus une affluence considérable d'habitants dans les communes suburbaines où l'office de la salubrité est désarmé. Il subsiste donc un état de fait lamentable qui ne peut laisser indifférents tous ceux que les problèmes des loyers et de la salubrité publique intéressent.

Après le docteur Verhaeghe, M. ROCHE, de l'Union des locataires, commente longuement les lois qui protègent les locataires et les modifications apportées à ces lois.

INGHELS, avec l'autorité qui s'attache à son nom, vient apporter à l'assemblée des explications très nettes sur la loi dont il est l'auteur en collaboration avec Levasseur, député de Paris.

Inghels étudie la question de très haut et envisage même la situation des petits propriétaires dont nombre sont intéressants. Il croit fermement que la législation nouvelle en matière locative n'est pas provisoire mais insteure un nouveau système légal qui se développera dans l'avenir. Le retour au Code civil, dit-il, créerait un désordre tel que cela est impossible à envisager.

MOITHY prend après lui la parole pour donner à l'assemblée quelques indications pratiques. Il cite des faits, des exemples. Il fait enfin appel à tous les locataires pour créer une section solide, nombreuse, forte, capable de défendre les droits de tous les locataires avec autorité.

BLEMANT, conseil général, président du Syndicat des locataires de Valenciennes, apporte aux locataires lillois le salut fraternel des Valenciennois et fait part de la décision du Syndicat de Valenciennes qui, se rendant à l'invitation de l'Union Confédérale, accepte de collaborer à la création d'une Fédération du Nord.

Enfin, MULLER, au nom de l'Union Confédérale des locataires de France, expose les buts et les principes de la Fédération. L'heure tardive oblige notre camarade à écourter son discours qui a produit une impression vive sur l'assemblée.

Après lui, THALAMAS dit quelques mots pour expliquer aux locataires sous le coup d'une expulsion la conduite à tenir.

Enfin un ordre du jour de confiance de l'Union Confédérale est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 1 heure.

LE CONGRES

A 2 heures, les délégués des sections se sont réunis dans une salle de l'Union de Lille, en vue de constituer la Fédération du Nord.

Etaient représentées : les sections de *Lille, Valenciennes, Roubaix, Trélon, Caudry, Hellemmes* : — Excusées : *Wattrelos, Anor, Busigny.*

La séance est ouverte sous la présidence de Blémant, de Valenciennes. Lefèvre, de Lille, est désigné comme secrétaire de séance.

BLEMANT, en quelques mots, expose la situation. « Valenciennes, dit-il, n'a pas attendu après les lois sur la prorogation pour créer un syndicat de locataires. Au lendemain de l'armistice, nous l'avons constitué et à l'heure actuelle nous groupons 4.500 adhérents et 82 communes.

C'est donc un appoint considérable que nous apportons à l'Union confédérale. Notre organisation fonctionne parfaitement : nous avons des permanences de consultations et des organes de défenses juridiques, des moyens d'action en rapport avec l'importance de notre syndicat ; nous pourrions même conserver notre autonomie sans préjudice pour le fonctionnement normal de notre organisation. Ce n'est pas sans quelque difficulté, d'ailleurs, que nous avons obtenu de notre commission le principe d'adhésion à l'U. C. L. et il a fallu que nous envisagions à un point de vue général l'intérêt du département pour nous y décider. Le principe étant admis, nous sommes donc venus en nombre pour accomplir ici un travail effectif et constituer un organisme susceptible de nous rendre à tous des services.

PETERS, délégué de Roubaix, expose la situation de la section de Roubaix et la discussion commence sur les moyens juridiques et les cas d'espèces nombreux qui ont été soumis jusqu'à ce jour à l'étude des syndicats des locataires.

LEFEVRE, de Lille, envisage la création de la Fédération à un point de vue général. Il faut, dit-il, se bien pénétrer d'abord qu'une Fédération comme celle que nous allons constituer, doit être un organisme appelé à survivre aux litiges actuels. Il convient donc de la créer dans la pensée qu'elle imprimera aux sections placées sous son contrôle un idéal lointain, peut-être, mais basé sur des possibilités.

La crise que nous vivons révèle un état d'esprit nouveau. Les syndicats corporatifs ont inscrit à leur programme la *nationalisation* et militent à l'heure actuelle pour en faire une réalité.

Il faut que les organisations de consommation comme les nôtres complètent le travail commencé et entrent dans la lutte avec la volonté d'apporter à la société en construction des matériaux nouveaux.

Donc, en dehors des buts immédiats qui sont la défense des locataires en justice, il nous faut envisager la situation que créera la fin des prorogations et l'impossibilité du retour au Code civil qu'Inghels soulignait au meeting du matin.

Il faut voir plus loin encore et se pencher sur le problème de la « nationalisation » en envisageant la situation créée par elle aux locataires si elle se réalisait.

C'est, à mon sens, dit-il, sur cette triple base qu'il faut échafauder la Fédération que nous allons créer aujourd'hui. »

La discussion s'engage alors sur la question des cotisations.

DUQUESNE, de Valenciennes, fait entrevoir la difficulté d'augmenter les cotisations, ce qui sera néanmoins nécessaire pour Valenciennes, du moins pour alimenter la caisse de la Fédération.

Beaucoup de locataires viennent à nous pour des litiges qui les obligent à venir, mais s'en vont sitôt leurs affaires réglées. Dans ces conditions, il est assez délicat d'augmenter le prix de la cotisation annuelle.

La discussion devient générale.

BLEMANT fait remarquer que si, en effet, la Fédération, n'avait d'autre but que de régler les différends actuels, en élevant le prix des cotisations, on courrait le risque d'éloigner les adhérents possibles, mais comme l'a établi le camarade de Lille, la Fédération a un but plus élevé, un idéal d'action et de réalisation futures capable de grouper des militants. Dans ces conditions en dehors des locataires venant aux organisations pour la défense immédiate de leurs intérêts, demeurera toujours un fond d'adhérents dont le but est plus noble et qui constituera le groupement essentiel de la Fédération.

MUSMAQUE, de Lille, fait remarquer que la Fédération ne réclame pas d'ailleurs une somme impossible à payer. Il estime que ce sacrifice peut être consenti sans peine par les sections intéressées.

JEAN, de Valenciennes, expose les difficultés surmontées pour asrrer l'organisation Valenciennoise et le dévouement qu'il a fallu montrer pour l'amener à son degré de prospérité. Il demande quels avantages apportera la Confédération en échange des sacrifices faits par Valenciennes.

THALAMAS, de Paris, démontre la nécessité absolue d'un groupement confédéral. Les lois futures dépendront de notre cohésion ; il est impossible d'obtenir une législation favorable sans un mouvement d'ensemble faisant formidablement pression sur les législateurs. C'est pourquoi c'est une question de vie ou de mort pour nous. Il faut que nous soyons groupés.

MULLER, de Paris, expose le travail de l'Union Confédérale et sa composition. Actuellement, 15 fédérations ont leurs représentants à Paris. Le Nord, dès que la Fédération sera constituée, sera à son tour représenté et les intérêts des locataires du département auront donc un défenseur à Paris.

BLEMANT propose alors l'élaboration d'un statut fédéral.

THALAMAS, à titre d'indication, donne lecture de celui de la Fédération de Seine-et-Oise.

La discussion s'engage à nouveau sur l'unification de la cotisation dans le département.

PETERS, de Roubaix, croit l'augmentation pour Roubaix impossible.

WALLAERT, de Lille, fait remarquer qu'à Lille les cotisations sont assez élevées et que, jusqu'à présent, aucune réclamation ne lui est venue à ce sujet.

MULLER précise que lens sections dotivent à cet égard rester autonomes.

Ceci clôt la discussion.

Une grave question est alors posée : celle de la création d'un organisme juridique central.

THALAMAS fait l'historique de son voyage à travers le département et préconise la division du Nord en quatre sections : *Dunkerque, Lille, Valenciennes et Cambrai.*

Ces quatre centres pourraient servir de base à un réseau juridique qui aurait son action sur les communes où les conseils juridiques sont impossibles à constituer.

MULLER insiste pour la création d'abord, de la Fédération, qui est le principe de toute organisation d'ensemble.

LETELLIER intervient dans le même sens.

THALAMAS fait remarquer au surplus que le Congrès National ayant lieu dimanche prochain, il importe que la Fédération soit immédiatement constituée pour que le Nord puisse y être représenté.

Après une courte discussion sur le siège de la Fédération, Valenciennes ou Lille, il est décidé qu'on constituera un bureau provisoire de 13 membres, en attendant le prochain Congrès qui aura lieu avant l'hiver prochain.

L'assemblée désigne alors les treize membres du bureau fédéral provisoire, qui sont, pour :

Valenciennes : BLEMANT, DUQUESNE, JEAN, LACOMBLEE. — Lille : MUSMAQUE, LEFEVRE, LETELLIER. — Roubaix : PETERS, MARISSAL. — Hellemmes : VANDEPUTTE, TIBER. — Trélon : ROUSSEAU. — Caudry : DEL